

Le Coquesillon



MOT DE LA MAIRE

Bonjour, chers citoyens, chères citoyennes,

Février avance à grands pas et nous nous approchons vers nos premiers 100 jours à la gouvernance de notre municipalité. Si nous tenons compte de la date de notre assermentation et de la période des fêtes, nous pourrons, lors de notre prochain conseil, le 7 mars prochain, vous faire état des dossiers que nous avons faits et de ce que nous avons mis en marche. Ces 100 jours ont été très actifs !

Formation éthique : Le 29 janvier dernier, tous les membres du conseil ont suivi une formation obligatoire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour œuvrer sur le conseil municipal, soit l'éthique. Valeur des plus importantes, particulièrement après la commission d'enquête Charbonneau, nos comportements et notre attitude seront donc éthiquement irréprochables.

Stationnement payant : Des reportages dans les médias ont mentionné l'intérêt du conseil à la mise en place d'un stationnement payant dans l'Anse-aux-Coques. Nous confirmons notre intention et celui-ci sera non payant pour les citoyens de Sainte-Luce. Le projet fera l'objet d'une présentation publique, plus tard en mars. Ce projet s'autofinancera, l'objectif étant d'entretenir la plage et de développer nos infrastructures touristiques.

Service de garde déficient : Nous avons appuyé une demande qui vise à mettre en place un service de garde de 70 places, dans le secteur de Luceville. Il y a un manque flagrant pour nos jeunes familles qui souvent, doivent reporter leur retour au travail ou faire plusieurs kilomètres, et ce, jusqu'à 100 par jour, pour aller porter leurs enfants. C'est un dossier que nous suivons de près et pour lequel les décideurs politiques seront interpellés.

Vente aux enchères : C'est le 21 février 2022 que sera faite l'annonce officielle des ventes aux enchères de 12 maisons de Sainte-Luce. Ces dernières sont identifiées à risques par la résilience côtière. Nous espérons qu'elles trouveront preneurs et qu'elles demeureront sur le territoire de Sainte-Luce. Toutes les informations seront accessibles sur le site Web de la Municipalité de Sainte-Luce.

Déconfinement : Le gouvernement annonce, de plus en plus, le déconfinement tant espéré. Nous mettons tout en œuvre pour permettre les activités et les rassemblements, selon les directives de la Santé publique, et ce, afin de pouvoir mieux planifier nos événements et les rencontres de nos différents organismes.

Achat local : En terminant, j'invite toute la population de Sainte-Luce à supporter nos entreprises, particulièrement durant la saison hivernale. Donnez un coup de pouce à nos commerçants peut faire toute la différence et cela peut permettre de maintenir, à l'année, nos services de proximité.

Solidairement,

Micheline Barriault, maire



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL !

La séance du conseil municipal - 7 février 2022 à 20 h

Notre dernier conseil s'est tenu le 7 février dernier, en visioconférence. L'enregistrement est accessible sur le site Web et sur la page Facebook de la municipalité.

Points d'informations :

- Le projet de recharge de la plage fera l'objet d'une consultation publique, la subvention de 2 millions de dollars est garantie par le ministère de la Sécurité publique;
- Il y aura une consultation publique sur des demandes de modifications au zonage;
- Il y a eu une rencontre entre le maire de Rimouski, monsieur Guy Caron, et moi-même. Il en ressort un engagement à collaborer dans différents dossiers où nous partageons un intérêt commun;
- Il y aura un appel d'offres pour la cantine de la plage afin de procéder à la confirmation de la location en avril;
- Nous avons reçu l'accord du ministère des Transports du Québec pour l'installation de bollards (piste cyclable) entre les secteurs de Luceville et Sainte-Luce-sur-Mer, du côté Est de la route. C'est, pour le ministère, un projet pilote pour l'été 2022. Une évaluation sera à faire par la suite.

Résolutions :

- Tous les dossiers financiers sont conformes et respectent le budget;
- Adoption finale du règlement concernant la rémunération des élus (abolir les jetons 75 \$);
- Adoption d'un appui à la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent afin de demander au gouvernement, une augmentation du budget régional;
- Adoption finale des taux, taxes et tarifs. Les comptes de taxes vous ont déjà été acheminés;
- La liste des personnes n'ayant pas payé leurs taxes depuis 2019 est transmise à la MRC de La Mitis, selon la loi, pour la vente pour non-paiement de taxes;
- La reddition de compte pour la réfection du Rang 3 Est et Ouest est acheminée au ministère;
- Le 13 mars prochain sera la Journée nationale de la santé mentale;
- Vente d'un terrain sur la rue Caron;
- Demande conjointe avec la Ville de Rimouski pour une demande au ministère des Transports du Québec, pour une voie d'évitement sur la route 132 à l'entrée de la route des Chalets qui devient la route du Fleuve et devant le bar laitier Ashini;
- Nous avons accordé une contribution financière de 250 \$ à l'Association Équestre de Gymkhana de l'Est du Québec, pour la tenue d'une compétition à la fin du mois d'août à Sainte-Luce;
- Adoption finale du nouveau règlement sur le Comité consultatif en urbanisme;
- Il y a un appel à la population à ceux qui souhaiteraient s'impliquer sur le Comité consultatif en urbanisme (4 citoyens);
- Camp de jour été 2022 - Enfants de 4 ans acceptés;
- Tarification pour les activités de la semaine de relâche - 5 \$;
- Les offres de services AKIFER et TERRE-EAU pour le suivi de notre eau potable ont été acceptées;
- Il y aura remplacement de la traverse piétonne Saint-Alphonse et Saint-Laurent, au coût de 7 423 \$;
- Résolution d'appui -Projet de garderie de 70 places dans le secteur Luceville;
- Chargé de projet - Augmentation à 3 jours par semaine au taux horaire de 60 \$ de l'heure;
- Proposition d'intervention pour le recrutement au poste de Coordonnateur(trice) au développement socio-économique et touristique - ROY GESTION CONSEILS - 5 000 \$.
- **Dans les dossiers d'urbanisme :**
 - Demande de P.I.I.A - 143, route du Fleuve Est - Toiture en tôle et gouttières - Acceptée;
 - Demande de dérogation mineure : 36, rue Saint-Alphonse - Régulariser l'implantation du garage - Acceptée;
 - Demande de dérogation mineure : Terrain, route 132 Ouest - Régulariser la profondeur du terrain - Acceptée;
 - Demande de dérogation mineure : Terrain, coin de la rue des Érables et de la rue Saint-François - Régulariser la profondeur du terrain - Acceptée;
 - Demande de modification de zonage - Ancien ciné-parc - Permettre un terrain de camping - Acceptée;

Prochaine séance régulière le 7 mars 2022.

FLOGON FÊTE

25-26 février 2022

Pavillon des loisirs (110, rue St-Pierre Est)

VENDREDI

❄️ 19 H à 23 H

DISCO SUR LA PATINOIRE!

* ANIMATION ET MUSIQUE *



SAMEDI

❄️ 8 H à 16 H 30

TOURNOI DE BALLE-DONNÉE
SUR GLACE (PATINOIRE)

* INSCRIPTIONS: 739-4420 #4

❄️ 12 H à 16 H

* FEU DE CAMP
* MUSIQUE * SOCCER
* GLISSADE POUR
LES ENFANTS

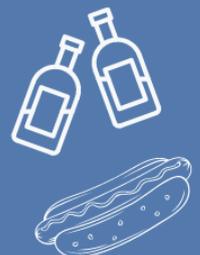
❄️ 13 H 30 à 14 H 30

TIRE D'ÉRABLE

* 5\$ / CABARET
(BULLE FAMILIALE)



❄️ 12 H à 16 H
SERVICE DE CANTINE ET
DE BAR SUR PLACE!



* Offert par l'Association des pompiers de Sainte-Luce

Informations: Mélissa Michaud

Coordonnatrice des loisirs

418 739-4420 #4



« Cet été je ferai un jardin »

Réservation des lots

Notre jardin communautaire a 5 ans.
Il est derrière la Grande-Maison, au
181 Route 132 ouest.



Vous pourrez y cultiver, de mai à
octobre, des légumes biologiques et
échanger trucs et astuces avec des
passionnés de jardinage.



Réservez dès maintenant votre lot
pour l'été prochain.

Lot entier = 8 X 24 pieds = 20 \$

Demi-lot = 8 X 12 pieds = 10 \$



Venez jardiner avec nous

Pour réserver un lot ou pour s'inscrire à l'atelier, contactez Mélissa Michaud, coordonnatrice des loisirs.

Atelier de jardinage

L'ABC du vermicompostage

Le dimanche 20 mars à 13 h 30

Pavillon des Loisirs, 110 rue Saint-Pierre Est

Vermicomposter, c'est élever des vers de terre dans un bac afin de produire durant l'hiver un compost de qualité pour le jardin et les plantes d'intérieur.

Cette méthode demande peu de temps et d'investissement.



Dans cet atelier d'environ une heure, vous apprendrez comment préparer la litière, comment nourrir les vers et comment récolter le compost.

L'entrée est gratuite pour les membres du jardin communautaire 2022 et de 5 \$ pour les autres personnes intéressées.

Prix de présence : tirage de 250 grammes de vers pour commencer un élevage.

Les mesures sanitaires en vigueur ce jour là seront appliquées. Le nombre d'inscriptions pourrait être limité.

418-739-4420

loisirs@sainteluce.ca